ARRITTI

nu 2736 da u 24 di ferraghju à u 2 di marzu 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Départ du préfet Lelarge p. 3

La grande offensive contre la Corse

ARRITTI

La volonté de nous faire taire

Le refus d'habilitation du titre ARRITTI pour la parution des annonces légales en Corse-du-Sud est une décision politique. C'est la volonté de nous faire taire. L'équipe d'ARRITTI a décidé de continuer sa parution malgré ce nouveau coup tordu dans l'histoire du titre. ARRITTI lance un appel à la solidarité. À lire en p.3, 4 et 5

Levée du statut DPS pour les prisonniers politiques

Nouveau refus !

p. 5

La viticulture corse p. 6-7

Un fort potentiel de développement

Eccu una puesìa di l'amicu pueta smaritu, Petru Vachet Natali. Hè stata messa in cantu da Antone Ciosi di maghju 1988 in i so spetàculi «I canti di a libertà». Conta una Castagniccia – è cun ella, una Corsica – bramosa di libertà è d'avvene.

puesia

Ribella Castagniccia

Da lu biancu luminellu
Sìmbulu di luce chjara
À l'incendiu natu in celu
Quandu s'accende la fiara
Castagniccia sì ribella.

Da li primi fochi accesi
In cima di le culline
Da spiccà li corni appesi
Quandu svolta le marine
Castagniccia sì ribella.

Da le stàntare di Boziu
Guerrieri di tempi andati
Mai n'ùn sò stati à l'oziu
Quandu funu casticati,
Castagniccia sì ribella.

Da quandu sbocca lu Turcu
Cullendu da fiuminale
È ch'ellu si vede un lurcu
Mez'à quellu tempurale,
Castagniccia sì ribella.

Da la chjama chì ribomba
Da li poghji à li pughjali
Per l'eroi senza tomba
Tazzati da li pugnali,
Castagniccia sì ribella.

Da lu vechju San Petrone
Chì veghja sopr'à l'arestu,
Sunnendu lu ratachjone
Cum'è quand'ellu hè furestu,
Castagniccia sì ribella.

Da le teppe à li pentoni,
Da la terra à lu matticciu,
Da le fronde à li gamboni
À lu fruttu prumaticciu,
Castagniccia sì ribella.

Feremu la nostra stòria
Senza mai più catene,
Cantà vogliu la to gloria
Pè u sempre, per l'avvene
O ribella Castagniccia. ■

Accapu di a reddazzione

Arritti o ghjente!

«U primu nùmaru d'Arritti hè esciutu l'8 di dicembre 1966... un mezu sèculu fà. U mughju hè statu lampatu u ghjornu di a Festa di a Nazione, a simbòlica, tandu, si vulìa forte. Èramu à sicutera. Cuscenza naziunale, ci n'era pocu è micca. U pòpulu era francese è basta. Nimu pensava una stonda ch'ella pudìa esse altrimente. Bandera? Ùn si ne cunnuscìa chè una, a bandera à trè culori. Militenti? A parula ùn era impiecata. Lingua? Si parlava di «dialettu» ch'ùn avìamu mancu u drittu à l'insignamentu facultativu, invece chì u brittone, l'alsazianu, l'occitanu, sì, cù a lege Deixonne. Cultura? À sente i qualchi curagiosi cantighjà una paghjella in e fiere paisane, omu si dumandava cosa èranu sti canti «africani»... U sognu? Era l'esiliu, a Corsica ùn pudìa pruduce è i parenti mettìanu martellu in capu à i cinnini: *«ci vole à parte!»*... Puru, uni pochi s'accurgiàvanu ch'ellu ci era qualcosa ch'ùn andava micca. U sìntimu d'abbandonu di pettu à a miseria è à u sottusviluppu crescìa. In u listessu tempu, ùn si capìa micca perchè certi furesteri avìanu risposte è aiutu. I pedineri vultati d'Algerìa avìanu drittu à terre è messe in valore, invece i Corsi ùn cunnuscìanu chè l'esiliu. È fora, èranu inditati cum'è mezi francesi. Stampa ùn ci n'era chè una, chjamata «ràdiu prefettura»... per divvi!... Ci vulìa sviglià cuscenza, infurmà a ghjente, fà nasce i dibàttiti. Uni pochi girandulàvanu per ssi paesi à spiecà chè no èramu sprezzati è ch'avìamu puru uni pochi di dritti à fà valè, mà èranu scherzati, è a maiò parte di u nostru pòpulu si ne ridìa... In ssu cuntestu, hè natu Arritti. Si vulìa voce. U scopu era di dassi una lea trà Corsi, un mezu di fà passà l'infurmazioni, di sparghje a verità di a situazione, di spiecà l'inghjustizia di cundizioni di vita indegne, ma dinù, di fà cunnosce suluzioni. Di fà sapè chè in altrò, altri pòpuli s'èranu svegliati anch'elli. Di fà capisce ch'ellu si pudìa luttà, ch'ùn ci era fatalità è chì i Corsi duvìanu custruìscesi. Arritti hà inditatu a strada... Dopu à u so primu mughju, si sò urganizate e lotte. Pè a terra, pè a lingua, per l'ecunumìa. Si sò francate e tappe, e rivendicazioni da u regiunalìsimu... pò l'autunumia... l'indipendenza...l'autodeterminazione... I Corsi anu u drittu à inventassi un lindumane, eccu i messagi d'Arritti...»

Un messagiu chì dura dapoi 56 anni! Ss'artìculu hè statu scrittu in u 1996 per festighjà i 50 anni di u nostru settimanale. Sei anni sò scorsi è cuntinuemu sta strada aperta in u 1966... Fà campà una stampa d'upinione hè una lotta. Arritti campa di trè ricette: e publicità, l'annunzii legali, l'abbunamenti. Ne manca una è u settimanale hè in difficultà. Cari amichi lettori, u Statu vole a morte di u vostru settimanale. Aiutèmuci à francà i sessant'anni da quì à quatru anni. Sè vo ùn avete ancu pacatu u vostru abbunamentu, mandàteci u vostru sceccu. Sè vo site già abbunati, abbunate un amicu o un parente da ch'ellu scopri l'interessu di stu settimanale è ch'ellu entri anch'ellu ind'è a nostra famigliona. Lighjite è fate leghje Arritti! ■

Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Départ du préfet Lelarge

La grande offensive contre la Corse

Refus de réattribuer le bénéfice des annonces légales à Arritti, mandatement d'office de 10 millions d'euros aux dépens de la Collectivité de Corse et au profit de la Corsica Ferries, remise de l'ordre le plus élevé de la légion d'honneur à Pierre Bertolini, barbouze notoire commanditaire de multiples attentats en Corse comme principal dirigeant de l'officine Francia, et maintien du statut de DPS, synonyme d'impossibilité de tout aménagement de peine, pour Alain Ferrandi, Pierre Alessandri et Yvan Colonna, chaque décision prise séparément est inacceptable. Leur accumulation, en l'espace d'une semaine, est effarante. La volonté politique qu'elles expriment est claire : ils veulent notre peau !

Ils veulent la peau d'Arritti ! En lui retirant le bénéfice de la publication des annonces légales pour la Corse-du-Sud, le représentant de l'État en préfecture d'Aiacciu sait pertinemment quelles en seront les conséquences. En amputant le chiffre d'affaires du journal de 25.000 euros annuels, plus de 15 %, on menace sa survie économique, et on espère ainsi tirer un trait sur les cinquante-cinq années durant lesquelles il a accompagné la lutte du peuple corse. Arritti exprime, depuis sa création par Max Simeoni, la volonté d'émancipation du peuple corse. C'est cette voix, qui participe à la liberté d'expression sur l'île, que cette décision veut faire taire.

Pierre Bertolini avait lui aussi, en son temps, voulu la peau d'Arritti. Après les événements d'Aleria, il était venu en Corse prendre en charge la création de l'officine barbouzarde Francia voulue par l'État pour écraser la rébellion autonomiste. Un de ses principaux faits d'armes avait été la destruction en 1977 de l'imprimerie d'Arritti à Toga. Aujourd'hui quasi-centenaire, il a été ressorti de la naphtaline pour se voir attribuer la décoration la plus prestigieuse existant en France, celle de Grand-Croix de la légion d'honneur, dont le nombre de détenteurs encore vivants ne peut dépasser 75. Au nom de ses engagements militaires, y compris une citation *« pour son engagement dans la lutte contre le terrorisme en Corse »*, le voilà propulsé au Panthéon français !

Le mandatement d'office de dix millions d'euros depuis les comptes de la Collectivité de Corse à Corsica Ferries au nom du paiement des intérêts courus, paiement qui était suspendu à une négociation encore en cours, est un nouveau méfait du préfet au moment où il a – *era ora !* – été exfiltré hors de l'île. Cela ne s'était jamais vu, pas même du temps de Bernard Bonnet, et cela démontre que, derrière ce croisé de l'anti-Corse, il existe encore toute une armée de la haute fonction publique qui partage son aversion pour la Corse. Ce qui explique tout à la fois sa nomination, alors que les élections en Corse avaient infligé une sévère défaite aux inconditionnels de la « Corse française et républicaine », et la résistance opposée pour le maintenir en poste alors que les résultats encore plus éclatants de l'élection de juin 2021 auraient dû signifier son départ immédiat dans toute démocratie. Au cœur de cette logique de l'État profond, il y a le lobbying incessant autour du sort de Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna. Un quarteron de hauts fonctionnaires en a fait une « cause sacrée », reprenant à leur compte l'expression formulée alors par Jean-Pierre Chevènement. Alors que les prises de position se multiplient pour que soit appliqué le droit, et rien que le droit, à leur égard, ils ont inventé le subterfuge du statut de Détenus Particulièrement Signalés pour les en priver. Un « grain de sable » est cependant venu contrarier leurs plans quand la commission qui au sein de l'administration pénitentiaire, trois années d'affilée, a estimé que ce statut ne devait plus s'appliquer à ces trois détenus compte tenu de leur très bonne conduite en prison. La hiérarchie a méprisé trois fois de suite cet avis et maintenu ce statut de DPS sans autre motif qu'une répression politique. Depuis la pression est montée et a rendu impossible l'escamotage de l'avis de cette commission technique. Qu'ont-ils fait alors ? Ils ont commencé par annuler sa réunion de décembre, puis ils ont travaillé d'arrache-pied à ce qu'elle change d'avis, ce qui, vu leur pouvoir immense sur les carrières de tous ses membres, était possible. Deux mois plus tard, c'est chose faite : la commission a changé d'avis, et les trois prisonniers corses sont maintenus sous statut DPS.

Ce feu d'artifice est-il un bouquet final ? Ou bien la manifestation d'une volonté brutale d'en finir avec tout projet d'autonomie de la Corse ?

De toutes façons le peuple corse n'a pas le choix : résister ou disparaître. Arritti a fait pour sa part le choix de la résistance, et il continuera sa parution. ■

Refus d'habilitation du titre Arritti pour la parution des annonces légales en Corse-du-Sud

La volonté de nous faire taire

Arritti paraît sans discontinuité depuis plus d'un demi-siècle. 56 ans et quelques 2735 numéros...

Arritti est un journal hebdomadaire qui parait en Corse depuis décembre 1966, date de sa fondation par Max Simeoni il y a plus de 55 ans. C'est un journal d'opinion autonomiste bien connu en Corse. Ses rédacteurs sont bénévoles.
Depuis le début des années 80, il fait partie des organes de presse habilités à publier des annonces légales. Ils sont ainsi une demi-douzaine de titres à bénéficier de cet agrément dans les deux départements de Corse, et leur habilitation est décidée chaque année par les préfets des deux départements, sur la base de données de diffusion transmises en préfectures de Bastia et d'Aiacciu.

Fin décembre 2021, alors que la préfecture de Haute-Corse a renouvelé l'habilitation d'Arritti comme celle des autres titres, la préfecture de Corse-du-Sud a demandé des justifications complémentaires quant à la diffusion d'Arritti le 31 décembre 2021 à 16 heures... pour un arrêté préfectoral à prendre avant le 31 décembre à minuit ! Et cela, alors que le dossier était dans les services de la préfecture depuis le 15 novembre et n'avait fait l'objet d'aucune réserve, pas plus en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse.
Ces justificatifs ont été fournis à la préfecture d'Aiacciu tout début janvier, puis complétés encore courant janvier en réponse à de nouvelles demandes.
Depuis le 24 janvier, le dossier est resté en attente d'une décision définitive qui est tombée le 15 février 2022, jour du départ du préfet Lelarge : la préfecture de Corse-du-Sud a définitivement refusé d'habiliter Arritti pour la publication des annonces légales en 2022.

Cette décision ampute son chiffre d'affaires annuel de plus de vingt mille euros. Elle menace donc la continuité de sa parution. À l'heure où toute la presse écrite traverse une crise économique majeure, il a donc été décidé par le préfet de Corse-du-Sud, le jour de son départ, de procéder à la mise à mort d'un titre de presse qui, depuis plus d'un demi-siècle, participe à la pluralité de la vie démocratique insulaire. Cette décision rappelle l'attentat revendiqué par l'officine barbouze Francia qui avait, en 1976, rasé l'imprimerie toute neuve d'Arritti qui avait été financée par les dons des militants autonomistes.

L'équipe d'Arritti a décidé de continuer sa parution malgré ce nouveau coup tordu.
Une campagne d'abonnements est lancée au tarif promotionnel de 45 euros par an pour surmonter les difficultés économiques que cette décision engendre.
Les demandes d'abonnements sont à adresser à Arritti, 5 boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia. ■

Arritti.

Offerta speciale

Pigliu un abbunamentu d'un annu à Arritti per 45 €* (invece di 55 €)

Casata, Nome (nom, prénom) : .....

Indirizzu (adresse) : .....

.....

Telèfonu (téléphone) : .....

Mel : .....

❒ Eccu u mo sceccu di 45 € à l'ordine d'Arritti.

❒ Eccu un sustegnu in più di ..... €

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

* 45 € la première année, réabonnements suivants au tarif de 55 €.
Offre valable jusqu'au 31/03/2022.

ARRITTI

Quasi 60 anni di storia !

Lorsque le premier numéro d'ARRITTI est diffusé le 8 décembre 1966, jour di a Festa di a Nazione (tout un symbole !), la Corse est exangue. Nous ne sommes pas encore pleinement dans la dynamique du « riacquistu », l'expression « peuple corse » est bien loin d'être répandue, la langue est considérée comme un « dialecte », elle n'a même pas droit à l'enseignement facultatif que permet la loi Deixonne, il faudra se battre presque 10 années encore pour obtenir cette modeste reconnaissance, le drapeau à a testa mora n'est connu que de quelques initiés, les chants polyphoniques sont pris pour des chants d'ailleurs et la Corse n'a pas d'économie. Sa population stagne après avoir été la seule île de Méditerranée à perdre ses habitants. Le secteur primaire est mourant avec un intérieur totalement désertifié, il n'y a quasiment plus d'industrie et l'économie repose essentiellement sur le secteur tertiaire par les emplois dans l'administration française, poste, douane, police, éducation nationale... Seul avenir pour sa jeunesse : l'exil.

Le titre en témoigne, il est poussé comme un cri, un appel à la révolte, au sursaut. Et il contribuera ainsi au réveil de la conscience nationale corse. C'est donc d'abord un journal militant, et parce qu'il a cette force, il a toujours été dans le collimateur de l'État en Corse.
Attentat barbouze en 1977 contre son imprimerie. Refus de l'autoriser à faire paraître les annonces légales et judiciaires (déjà !) dans les années 80. Il a fallu des années de procédures judiciaires pour obtenir enfin cette autorisation. Mêmes difficultés dans l'obtention, ou le renouvellement du numéro de commission paritaire, qui est obligatoire pour être reconnu comme presse avec les avantages qui y sont liés, notamment un tarif dégressif pour l'envoi chaque semaine de l'hebdomadaire à ses abonnés.
Malgré ces attaques incessantes, ARRITTI a traversé les décennies à la force et au prix des sacrifices de l'investissement militant. Il a élargi son lectorat, toujours en étant la voix de l'autonomisme corse, en ouvrant sa ligne éditoriale aux grands défis de la planète, la défense de l'environnement et la défense des droits de l'homme et des droits des peuples.
Il s'est modernisé et a opéré aussi au fil des années de nombreuses améliorations techniques et commerciales : une société d'exploitation du titre, la SARL Prumuzione Nustrale, créée en 1996 pour gérer de façon professionnelle tous les aspects commerciaux, l'appel à une entreprise, la SARL Mediaterra, pour réaliser sa maquette toutes les semaines, aujourd'hui réalisée par Vanina Bellini Cumunicazione. Le passage à la couleur en 2010, la création d'un site internet en 2016. Aujourd'hui, le titre travaille sur la numérisation de ses archives et sur la modernisation de son site internet.

L'impression d'ARRITTI raconte aussi son histoire, de l'imprimerie Costa à Bastia de 1966 à 1975, à son imprimerie militante à Toga détruite par l'incendie criminel revendiqué par l'officine Francia le 14 mai 1977, à l'imprimerie Sammarcelli qui a repris la suite. ARRITTI compte un lectorat de plusieurs milliers de personnes chaque semaine. Il vit sur trois piliers de recettes : les abonnements, les recettes publicitaires et les parutions d'annonces légales ou judiciaires. Un de ces piliers est touché, et c'est toute la construction qui est ébranlée. L'État le sait. Ses attaques sont mesquines et témoignent du mépris et de la hargne qui l'animent après ces 60 années de luttes du peuple corse et tant de sacrifices concédés pour rester debout.
C'est donc encore et toujours par la solidarité et par l'entêtement à survivre que nous le resteront.

ARRITTI
SETTIMANALE AUTUNUMISTU CORSU
I « BARBOUZES » FORA !
L'ENJEU
VOICI LEUR « OEUVRE » ...
MA ARRITTI TENE FORTE !

Une d'ARRITTI après l'incendie criminel de son imprimerie dans la nuit du 14 au 15 mai 1977...

Cari amichi, ARRITTI a besoin de vous. Vous êtes abonnés, renouvelez votre abonnement. Vous ne l'êtes pas encore, abonnez-vous. Et abonnez aussi parents et amis. Parlez d'ARRITTI, parlez de sa résistance et de son rôle dans l'histoire et pour l'avenir de notre peuple. Serrons-nous les coudes car ces attaques vont se poursuivre. Aiutèmuci ! ■
Fabiana Giovannini.

Prix : 1F.
Le journal de la jeune Corse
ARRITTI !
Sauvons la Corse et toute la Corse.
Le scandale du Statut Spécial
Made in PARIS
Le premier numéro
Création d'une Caisse "TRES" spéciale
CHIFFRE D'AFFAIRES ?
Handicap de l'insularité ?
Comblez le vous-même !

ARRITTI
SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU
Catalogne. Conseil de l'Europe
Prisonniers catalans libérés, Espagne condamnée
Territoriales
Cap sur l'autonomie !

Chaque semaine depuis 1966, ARRITTI relaie et analyse toute l'actualité du Peuple Corse et des autres combats des peuples.

La viticulture corse

Un fort potentiel de développement

Un stand de 800 m² pour les vins corses dans le cadre du salon leader mondial Wine Paris du 14 au 17 février à la porte de Versailles : l'interprofession des vins corses a vraiment occupé le terrain pour promouvoir la production viticole insulaire, AOP comme IGP. Arritti a rencontré Eric Poli, leur Président.

Une présence aussi importante sur ce salon se justifie-t-elle ?

C'est une nécessité commerciale incontournable, et après deux éditions annulées à cause de la crise sanitaire, il fallait relancer notre dynamique à l'export. Il y a vingt ans les vins corses se vendaient principalement en Corse, grâce à la saison touristique. Aujourd'hui ce marché est stabilisé et reste au cœur de notre activité, mais il n'écoule plus que 35 % de la production corse. Des marchés ont été gagnés hors de Corse, sur le contient où nous écoulons désormais 45 % de notre production, et aussi hors de France, en Europe comme aux États Unis, où s'écoulent 20 % de notre production. Ces marchés sont rémunérateurs, surtout à l'export. Le marché français, porté par les enseignes des grandes surfaces, l'est moins, mais il est essentiel pour les plus grosses coopératives et les vins IGP (Indication Géographique de Proximité). Il draine désormais de très grandes quantités. C'est dans de tels salons que les contacts commerciaux s'établissent, et que cette évolution des marchés a pu être opérée. Ce qui est constaté c'est que ne plus les fréquenter c'est mécaniquement perdre des parts de marché.

La viticulture corse se porte bien ?

Oui, incontestablement. Avec 250 millions d'euros de chiffre d'affaires, elle représente 50 % du chiffre d'affaires agricole de la Corse. A titre de comparaison, la filière des clémentines, qui elle aussi se porte bien, représente trois fois moins, 80 miliions d'euros. Nous regroupons 135 viticulteurs indépendants, et 4 caves coopératives. La production est entre 350.000 et 400.000 hectolitres annuels qui trouvent preneur sans difficulté.

C'est d'ailleurs notre principale préoccupation car cela fait de l'appellation corse une très petite appellation, alors qu'il faudrait atteindre une masse critique plus élevée. Pour bien faire il faudrait croître de 50 %, passer de 6.500 hectares à 10.000 hectares plantés. En termes de terroir les potentialités existent indéniablement, la profession se rajeunit et attire des jeunes, et le marché absorberait sans grande difficulté ces 200.000 hectolitres supplémentaires. On estime que dix hectares exploités en vignes génèrent un emploi temps plein. Ce développement créerait 3.500 emplois nouveaux en Corse !

Pourquoi n'y arrive-t-on pas ?

Les freins sont de plusieurs ordres.

Le premier est foncier. Depuis la Somivac des années 70, aucune étude n'a inventorié les terres à forte potentialité viticole. Le Padduc a répertorié les Espaces Stratégiques Agricoles sans aller plus loin dans la définition de leurs potentialités. Si bien que beaucoup de terrains sont consacrés à un élevage extensif alors que leur reconversion à la viticulture permettrait de donner de meilleurs revenus à l'économie corse comme aux propriétaires ou agriculteurs qui en vivent. Il faudrait un plan de conversion de ces surfaces.

L'autre frein est la formation et la ressource en main d'œuvre qualifiée. La viticulture offre des métiers qui demandent de plus en plus de formation, pour le travail dans la vigne qui est de plus en plus mécanisé, comme dans les caves, avec l'assistance, de plus en plus, par de l'intelligence artificielle. Cela ne correspond pas à l'image que les jeunes s'en font, et la Corse n'a quasiment pas d'offre de formation, dans les lycées agricoles notamment, pour ces nouveaux métiers. Tractoristes, chefs de culture, factoristes maîtrisant l'élaboration du vin, etc. Il y a un chantier de formation à conduire pour lequel nous avons échoué jusqu'à présent. J'espère pouvoir m'y atteler avec le nouvel Exécutif de la Collectivité de Corse.

Dernier frein : les financements. Il faut un programme de soutien qui fait défaut et, comme il s'agit de financements lourds, de long terme (une vigne nouvellement plantée ne produit pas avant trois années), il est difficile d'aller de l'avant même si, à long terme, on sait que la filière est rentable économiquement.

Le réchauffement climatique menace-t-il aussi la viticulture ?

Bien sûr. Depuis vingt ans, la date des vendanges a avancé d'un mois, de mi-septembre à mi-août. Un plant comme le sciaccarellu, emblématique des vins rouges en Corse, en subit des effets, il est de plus en plus chargé en alcool et moins productif. Il faut mener des travaux scientifiques pour mieux connaître les conséquences prévisibles du réchauffement climatique et anticiper les adaptations qui seront nécessaires. ■

Levée du statut DPS pour les prisonniers politiques

Nouveau refus !

Pierre Alessandri et Alain Ferrandi sont « libérables » depuis 2017. La commission de la Centrale de Poissy s'était plusieurs fois déclarée favorable à la levée du statut de DPS.

Incompréhensible, et encore plus scandaleux par ce que cela sous-tend, malgré ses précédents avis favorables, la commission de la Centrale de Poissy s'est déclarée favorable cette fois au maintien du statut de DPS pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Depuis 2017, date à laquelle les deux hommes étaient « libérables », elle avait toujours émis un avis favorable à la levée de ce statut ! Et c'est le gouvernement qui revenait systématiquement sur ses décisions. C'est donc la première fois que la commission apporte un avis défavorable à la levée du statut, sans raison valable. C'est dire la pression qu'elle a dû subir de la part du gouvernement pour qu'elle se contredise et s'aligne désormais sur la position de l'État. *« Il n'y a aucun élément à charge contre eux qui pourrait expliquer cet avis défavorable »* s'offusque Simon'Paulu Ferrandi, fils d'Alain Ferrandi qui dénonce *« la volonté politique de s'immiscer dans la justice »*.

Femu a Corsica dénonce aussi les *« injonctions de la hiérarchie politique ». « Quand le lobby préfectoral prend le pas sur les règles de droit il déshonore la justice et l'état démocratique qu'il est censé défendre. »*

Pour Core in Fronte cette *« décision est politique et cynique ». « La France est une parodie de démocratie qui applique une vengeance d'État. Le peuple corse doit rejeter dans la rue, de manière forte et populaire, la situation faite aux prisonniers politiques. »*
Le PNC se dit scandalisé par *« ce brutal revirement de situation »*. Lui aussi *« en appelle au sursaut et à l'organisation sans délais d'une riposte politique »*.
Cette décision bafoue la demande de plusieurs parlementaires, de Corse et du Continent, de toute obédience politique, qui avaient appelé à l'application stricte du droit. Bruno Questel, député de La République en Marche se dit *« entre incompréhension et colère »... « La vengeance n'est jamais le bon chemin... »* avertit-il. Il faisait partie de la délégation de parlementaires français à avoir visité les trois détenus DPS, Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna. *« J'ai l'impression de reculer de plusieurs années dans les motivations qui ont pu justifier »* cette décision, *« le droit doit s'appliquer à tous. Ce statut DPS est un frein considérable à tout aménagement de peine et à tout rapprochement des trois personnes concernées. Je ne pense pas que ce soit la bonne approche pour construire une Corse apaisée pour les années futures »* a dit encore le député de l'Eure. ■

Sortie du Grand Est de la Collectivité européenne d'Alsace

92% de oui !

*« Faute de référendum, après quatre sondages (CSA en mai 2017, IFOP en février 2018, février 2019 et novembre 2021), la récente consultation organisée par la Communauté Européenne d'Alsace vient confirmer, une nouvelle fois, de façon éclatante (92 %) la volonté inébranlable des Alsaciens de sortir de la région Grand Est et de retrouver leur pleine et entière autonomie régionale. La forte participation donne à cette consultation une légitimité politique incontestable. Le nombre de votants (168.000) correspond en effet à 13 % des électeurs inscrits sur liste électorales (1,297 millions). Rapportée à la population concernée, cette consultation a bien plus mobilisé les électeurs que les différentes primaires à l'élection présidentielle organisées récemment »** déclare Unser Land, le parti autonomiste alsacien.
Pour son président, Jean Georges Trouillet, *« par leur histoire, les Alsaciens ont développé un esprit de résistance relativement peu démonstratif mais particulièrement tenace. Nous en avons une nouvelle illustration. Le message envoyé par les Alsaciens aux candidats à l'élection présidentielle est clair : si la France est une démocratie, l'Alsace doit sortir maintenant du Grand Est. »*
Pour la Fédération Régions et Peuples Solidaires à laquelle adhère Unser Land, *« cette consultation vient confirmer, une nouvelle fois, de façon éclatante (92 % des votants) la volonté inébranlable des Alsaciens de sortir de la région Grand Est et de retrouver leur pleine et entière autonomie régionale. La fédération Région et Peuples Solidaires demande aux candidats à l'élection présidentielle de se saisir de cette question, et plus largement, de proposer un découpage institutionnel tenant compte des réalités locales et des identités régionales. »*
Pour R&PS, *« le centralisme parisien et le jacobinisme doivent enfin laisser place à un mode de gouvernance digne des standards européens. Cela passe par l'autonomie des régions et par un renouveau de la vie démocratique (renforcement du pouvoir du Parlement, référendum d'initiative populaire, etc.). »*
Arritti félicite le peuple alsacien pour cette démonstration démocratique de la volonté d'un peuple. Forza Elsass ! ■

** Nombre de votants aux primaires pour toute la France (Nombre d'inscrits sur les listes électorales : environ 46 millions) • Primaire LR : 140.000 • Primaire écologiste : 105.000 • Primaire populaire : 393.000*

ARRITTI Arritti ! Abbunàtevi !

Urbanìsimu

PLU de Bonifaziu

Illégal en totalité !

L'association U Levante avait saisi le tribunal administratif de Bastia d'une demande d'annulation du refus de Jean-Charles Orsucci, le maire de Bonifaziu, de saisir le conseil municipal afin d'abroger le plan local d'urbanisme en juin 2020. Celui-ci, qui avait été approuvé en 2006 et modifié à plusieurs reprises en 2015, a été jugé illégal en totalité le jeudi 17 février dernier.

Le tribunal s'est fondé sur les dispositions du code de l'Urbanisme ou encore du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc).

Le tribunal administratif *« a jugé que le classement des zones constructibles de plus de 1000 hectares de terrains était déséquilibré, car permettant une augmentation potentielle de 60 % de la population de la commune de Bonifacio, alors que celle-ci n'a crû que de 11 % en 10 ans. Il a ainsi estimé qu'en ouvrant à l'urbanisation de vastes secteurs de la commune, le long du littoral et autour de hameaux à l'habitat limité et dispersé, les auteurs du PLU ont favorisé un mitage qui ne permet pas d'atteindre les objectifs de développement durable prescrits par la loi. »*

La municipalité de Bonifaziu, qui dispose de deux mois pour interjeter appel, a publié un communiqué pour éclaircir la situation :

« Tout d'abord, nous rappelons que le PLU de Bonifacio a été adopté en 2006 sous une précédente mandature, et que le maire actuel, alors conseiller municipal d'opposition, avait voté contre son approbation. Pour autant et depuis son accession aux responsabilités en mars 2008, la municipalité demeure contrainte d'appliquer le PLU en vigueur. Et ce d'autant plus que, attaqué en 2006 dans son intégralité par les associations de défense de l'environnement, la grande majorité du PLU avait été successivement validée par le Tribunal Administratif, la Cour Administrative d'Appel puis le Conseil d'État le 9 décembre 2011. En 2008, soutenue alors par les associations de défense de l'environnement, la municipalité prévoyait d'étendre la constructibilité notamment dans la campagne bonifacienne. Cet objectif politique constant s'est heurté depuis à l'enchevêtrement des lois et règlements qui ont impacté la procédure de révision générale du document d'urbanisme, certes imparfait mais qui avait le mérite d'exister. »

Le jugement du tribunal administratif de Bastia signe la fin de l'*« espoir de construire dans la campagne bonifacienne »* selon la municipalité bonifacienne, ce qui serait *« catastrophique pour la population bonifacienne »*. Jean-Charles Orsucci tiendra une réunion publique *« sur les suites à donner à cette décision »* le 18 mars à 18h à l'espace Saint-Jacques.

De son côté, l'association U Levante se félicite de cette décision : *« 18 mois après, le Tribunal administratif reconnaît la légitimité de nos revendications : la commune de Bunifaziu a choisi en 2006 un modèle de développement communal complètement disproportionné, basé sur la consommation et l'exploitation à outrance de ses sites, parmi les plus beaux de Corse »*. L'association de défense de l'environnement précise dans ses communiqués qu'*« entre 2013 et 2019, 854 logements ont été autorisés à la construction. En parallèle, la commune a gagné 231 habitants permanents. C'est 6 à 7 fois plus que les besoins de la population locale dans une commune où il y avait déjà plus de résidences secondaires que de résidences principales. »*

« Nous ne comptons plus les nombres de fois où les associations, seules, ont dénoncé et déféré au TA les atteintes régulières et continues portées à l'environnement du sud de l'île » déplore encore l'associu U Levante. *« Le maire, l'adjoint en charge de l'urbanisme, et tous les services de l'État »* avaient connaissance de l'illégalité de ce PLU, *« le conseil municipal a eu 15 ans pour l'abroger… mais ne l'a pas fait. »*

Mis en chantier en 2013, et malgré moults tentatives notamment de l'Agence de l'aménagement de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse pour inciter le maire à relancer l'élaboration d'un nouveau PLU en compatibilité avec le Padduc, les choses sont restées en l'état. *« Heureusement,* précise encore U Levante, *l'association ABCDE avait déféré une partie de ce PLU et obtenu l'annulation en 2010 de plusieurs zonages littoraux. Ce PLU illégal d'ouest en est et du nord au sud n'a pas non plus été mis en compatibilité avec le Padduc »*. Mise en compatibilité qui aurait dû être effective fin 2018 pour toutes les communes de Corse, a fortiori pour les communes qui subissent une forte pression urbanistique. U Levante dénonce cet attentisme général dans l'île, alors que le Padduc a valeur de directive territoriale d'aménagement. En effet, l'application de ce PLU *« pendant 15 ans a pour conséquence un mitage extrêmement important du territoire bonifacien, la perte d'espaces stratégiques agricoles, le saccage de paysages exceptionnels, l'inaccessibilité à de grandes portions du domaine public maritime occupé par des résidences secondaires luxueuses les pieds dans l'eau. »*

Il est grand temps de préserver et réparer ce qui peut encore l'être. La mise en route d'un nouveau PLU dans le respect du Padduc est un défi à relever par la commune, mais aussi par la Collectivité de Corse. ■

Arritti.

Cumitatu corsu di sustegnu à Yannick Jadot 2022

Pour une autonomie de plein exercice et de plein droit !

Yannick Jadot était en Corse le 31 janvier dernier pour soutenir la revendication pour une autonomie de plein exercice et de plein droit, le rapprochement des prisonniers, le droit à l'existence et à la diffusion de notre langue, notamment par la défense de l'enseignement immersif, la défense de notre environnement et la lutte contre la spéculation foncière et immobilière, la mise en place urgente d'un dialogue apaisé entre la Corse et Paris pour défendre et élargir les compétences de la Collectivité de Corse.
À l'issue de sa visite, un comité corse de soutien à sa candidature a été créé. Il est présidé par François Alfonsi, député européen de la Corse et des régions, et il est constitué de personnalités ouvertes aux questions de l'écologie sociale et de l'autonomie. Il a tenu sa première réunion le mercredi 9 février et a décidé d'une série de rencontre sur le terrain.

La première aura lieu le **dimanche 6 mars prochain à Aleria à la Maison des associations, en présence de l'eurodéputé Marie Toussaint, pour soutenir le Collectif Tavignanu Vivu** dans sa lutte pour la reconnaissance des droits du fleuve Tavignanu, notamment contre l'implantation d'un centre d'enfouissement des déchets sur les méandres du fleuve. ■

À l'issue de la visite de Yannick Jadot le 31 janvier à Bastia, un **comité corse de soutien à sa candidature** a été créé. Il est présidé par François Alfonsi, député européen et constitué par des personnalités ouvertes aux questions de l'**écologie sociale** et de l'**autonomie**. Celles et ceux qui souhaitent le rejoindre sont invité.e.s à se manifester **par e-mail** et **liker la page Facebook**.

sustegnujadot2022@gmail.com Sustegnu Yannick Jadot 2022

Tavignanu Vivu

Le soutien de l'eurodéputée Marie Toussaint

L'eurodéputée Marie Toussaint sera en Corse le dimanche 6 mars pour soutenir les droits du fleuve Tavignanu, démarche dont elle est l'une des premières signataires.

Juriste en droit international de formation, eurodéputée du groupe Europe Écologie les Verts, Marie Toussaint est cofondatrice en 2015 de l'association Notre Affaire à Tous qu'elle a présidé à sa fondation et qui est l'une des quatre ONG[1] qui mène la campagne l'Affaire du Siècle[2] pour la défense du climat. Une campagne dont la pétition a recueilli plus de 2,3M de signatures de soutien.
Notre Affaire à Tous a esté en justice contre l'État français qui n'a pas rempli ses engagements de réduction d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre de l'Accord de Paris. Au terme de deux ans de luttes, l'État a été condamné pour inaction climatique ! La justice a reconnu que l'inaction de l'État en ce domaine était illégale et engageait la responsabilité du gouvernement. L'État est reconnu responsable de « préjudice écologique ». Le Tribunal a donné deux mois au gouvernement pour prouver que ce préjudice a cessé. Une nouvelle audience aura lieu au printemps pour décider des sanctions et des mesures qui pourront être mises en œuvre.
Marie Toussaint siège dans les commissions Industrie et Recherche, Environnement, Affaires Juridiques du parlement européen où elle poursuit ses combats pour la justice climatique, les droits du vivant et la reconnaissance des écocides. Elle défend également les droits des femmes, des jeunes et des plus précaires.
Elle est membre du Comité de Soutien et de l'équipe de campagne de Yannick Jadot pour l'élection présidentielle.
Elle sera donc en Corse, ce dimanche 6 mars 2022, pour apporter son soutien au Collectif Tavignanu Vivu. Elle se rendra dans la matinée sur le site du projet décrié de centre d'enfouissement de déchets sur les bords du Tavignanu. Puis elle tiendra dans l'après-midi, à partir de 14h à Aleria à la Maison des associations, une réunion publique dans le cadre de la campagne pour les présidentielles. Soyez nombreux pour entendre ses messages pour la planète. ■

1. Oxfam France, Greenpeace France, Fondation pour la Nature et l'Homme.

2. https://notreaffaireatous.org/actions/victoire-historique-letat-condamne-pour-inaction-climatique/

Informations sur les prochains rendez-vous en Corse : Sustegnu Yannick Jadot 2022.

Rejoignez le comité « Sustegnu Yannick Jadot 2022 », déclarez votre soutien à : sustegnujadot2022@gmail.com. Likez également la page Facebook : Sustegnu Yannick Jadot 2022.

Dans sept semaines, le premier tour de la Présidentielle française. C'est la course aux parrainages avant la clôture pour ceux qui sont tangents mais aussi les bien moins lotis s'ils espèrent jouer un rôle en échange de consignes de votes.

La Corse, des Présidentielles à la Région

par Max Simeoni

Le mieux placé est le Président sortant. Les sondages lui sont favorables alors qu'il n'est pas encore officiellement candidat. Il peut développer une campagne soft à l'international qui est son domaine et, en tant qu'Exécutif, il peut distribuer des primes, des compensations, des soutiens à tous les secteurs d'activité mis en difficulté par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, sociales et culturelles.
La ligne d'horizon de ses éventuels concurrents n'est pas dégagée, elle est restreinte et noyée dans le brouillard zébré de quelques éclairs. À Droite, Marine-Zemmour, Pécresse contestée dans sa famille. Hidalgo voudrait déterrer le PS de Hollande, Mélenchon croît en lui depuis toujours pour donner corps à une Gauche gagnante. Mais il en est d'autres qui ont ce même rêve...

Comme toujours, la Corse à sa fanfare à part. Les préfets sont devenus des supplétifs d'infanterie, les clans désarticulés étant hors-jeu, les nationalistes restent majoritaires « absolus » à la CdC et, désunis, ils n'ont plus de coalition. Les préfets cherchent à rameuter des coalitions contre eux. Mais qu'est-ce un préfet ? Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur de Chirac, l'a dit : *« il est là pour faire ce que le gouvernement lui demande »*. C'est un pion que le pouvoir central place ou déplace selon ses besoins politiques. Il est inutile de spéculer sur le départ ou l'arrivée d'un préfet, d'y voir un signe bon ou non, il est dans les mains de son maître. Il peut être une fausse carte pour tromper. Les ministres en passent et viennent de même. Malgré tout, malgré les nationalistes non unis, malgré la charge préfectorale contre eux, des points ont été marqués.

Où est l'erreur des nationalistes, puisqu'ils n'existent que pour sauver un peuple, sa langue et sa terre insulaire ?

Le groupe Libertés et Territoires, avec l'action de nos trois députés corses, a fait voter une loi anti-spéculative. Le gouvernement était contre, mais on verra comment elle sera mise en œuvre. Le groupe EELV fonctionne bien avec l'ALE à Bruxelles. Le rapprochement avec les Verts a commencé avec la venue chez nous d'Antoine Waechter lors de sa candidature à la Présidentielle de 1988 et j'ai été élu député européen sur sa liste en 3e position en 1989. J'ai siégé avec le groupe ALE, une liste commune Verts-autonomistes n'ayant pu se faire, condition que je demandais en préalable et acceptée par les Verts. L'ARC, comme les autres nationalistes, faisaient de l'écologie naturellement quand ils militaient contre les essais nucléaires à l'Argentella, les boues rouges de la Montedison au large du Cap Corse, ou contre la baléarisation du littoral (affaire du rapport secret de *l'Hudson Institute*).
François Alfonsi a fait voter à une quasi-unanimité une recommandation du Parlement européen pour inciter les États à agir en faveur des langues régionales. Sans écho à Paris. On n'est pas sorti de l'Europe des États, celle des peuples est séquestrée par l'État jacobin républicain. La Charte des langues minoritaires a été reléguée au débarras, le rapport de l'Unesco sur ces langues de 2002/2003 non audible en bord de Seine. Les cautions institutionnelles internationales linguistiques et démocratiques n'ont pas manqué. Rien n'y fait.

La question qui se pose alors : où est l'erreur des nationalistes, puisqu'ils n'existent que pour sauver un peuple, sa langue et sa terre insulaire ?
Ils se trompent sur les moyens à mettre en œuvre. Ils se sont laissés enfermer dans des voies sans issues. Certains ont voulu copier la violence politique, genre lutte de libération nationale du FLN algérien, mais les conditions des deux peuples sont totalement différentes. Même si la violence peut être inévitable pour résister aux provocations du pouvoir jacobin quand il veut faire reculer des acquis obtenus par l'action démocratique, c'est cette dernière qui est émancipatrice sur le long terme nécessaire à une prise de conscience de qui se sent Corse. Mais le temps nous est compté, d'autant plus que le mouvement de renouvellement de la population est volontairement accéléré par la République des jacobins.
Je reviens à la loi Douanière de 1818 à 1913. 95 années de non développement, les Corses sont une réserve d'hommes pour l'Empire colonial et la guerre de 14/18. Vidée en 1962, année de l'indépendance de l'Algérie (accords d'Evian), l'île n'a plus que 160.000 hab., tandis que je m'installais comme médecin à Bastia. Les accords économiques (CA, Énergie...) préparent pour le long terme la construction politique de l'Europe qui semble en difficulté. Un *statu quo* mi-chèvre mi-chou.
Or, en quelques décades, la population a doublé, elle est passée à plus de 330.000 hab. pour être conforme au schéma d'aménagement secret de *l'Hudson Institute*, voté en Conseil des ministres en 1970/71. Détaxes fiscales (-30 % pour les constructions à valeur locative), explosion des résidences secondaires, apport de nouveaux venus pour rentabiliser la consommation des produits extérieurs (plus de 97 % d'alimentaires) pour un développement tout tourisme qui pèse 20 % du PIB insulaire, trois fois plus que les autres régions touristiques de l'Hexagone...

L'erreur est de ne pas avoir un mouvement national corse comme moteur du sauvetage du Peuple Corse en voie de disparition... De se laisser enfermer dans des statuts particuliers insuffisants et les élections pour ces statuts. ■

Note : Le préfet, prenant le large, a privé le droit d'Arritti des annonces légales en Corse-du-Sud, voulant mettre en péril sa parution. Un défi à relever. La liberté de la presse est un fondement de la démocratie, paraît-il. La République est une démocratie inachevée ? Elle a couvert, voire suscité, des actions de polices parallèles. L'imprimerie d'Arritti, faite avec les dons militants, a été détruite en 1977. L'État Barbouze ?

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
Travaux de restauration de la salle évènement A RIMESSA (Lots 1,2,4 et 5)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA. - Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 04 95 58 98 58, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. - Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://www.biguglia.fr - Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublics-corse.com:443/1573.
Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Travaux de restauration de la salle évènement A RIMESSA (Lots 1,2,4 et 5).
Type de marché : Travaux.
Site ou lieu d'exécution principal : Salle A rimessa 20620 Biguglia.
Lieu de livraison : Salle A rimessa 20620 Biguglia.
Classification C.P.V : Objet Principal : 45000000-7
Refus des variantes.
Présentation des lots : Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.
Lot 1 - Maçonnerie, couverture lauzes, carrelage, faïence
Lot 2 - Menuiseries Aluminium et bois
Lot 4 - Electricité et chauffage
Lot 5 - Isolation, plâtrerie, faux-plafonds, peinture
Durée du marché : 4 mois à compter de la notification du marché.
Conditions relatives au marché :
- Cautionnement et garanties exigées : Application d'une retenue de garantie de 5% substituable par une garantie à 1ère demande ou une caution personnelle et solidaire.
- Unité monétaire utilisée : l'euro
- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-de-claration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse sui-vante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-can-didat).
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
60 % Prix des prestations / 40 % Valeur technique
Type de procédure : Procédure adaptée.
Délais : Date limite de réception des offres : 07 mars 2022 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
- Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2022-01
- Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Téléchargement gratuit à l'adresse suivante :
https://www.achatspublicscorse.com:443/1573
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Remise dématérialisée à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/1573.
Adresse(s) complémentaire(s) : Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M. GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tél. : 04 95 58 98 58 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : https://www.biguglia.fr
Date d'envoi du présent avis : 16 février 2022.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA
Maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux d'aménagement de la place du marché - phase 1 : stationnement

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 04 95 58 98 58, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://www.biguglia.fr Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublics-corse.com:443/1574.
Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux d'aménagement de la place du marché - phase 1 : stationnement.
Type de marché : Services.
Site ou lieu d'exécution principal : Piazza di l'Albore 20620 Biguglia.
Classification C.P.V : Objet Principal : 71200000-0
Refus des variantes.
Conditions relatives au marché :
- Unité monétaire utilisée : l'euro
- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-de-claration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse sui-vante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-can-didat).
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
80 % Prix des prestations / 20 % Valeur technique
Type de procédure : Procédure adaptée.
Délais : Date limite de réception des offres : 28 février 2022 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
- Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2022-02
- Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contrac-tuels et additionnels : Téléchargement gratuit à l'adresse suivante: https://www.achatspublics-corse.com:443/1574
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
https://www.achatspublicscorse.com:443/1574.
Adresse(s) complémentaire(s) : Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M. GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tél. : 04 95 58 98 58 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : https://www.biguglia.fr
Date d'envoi du présent avis : 16 février 2022.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 15/02/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **MME ESTEVE ELISABETH MARIE** - GALERIE MARCHANDE DU CENTRE E.LECLERC - "D'UNE PIECE À L'AUTRE" - 20240 GHISONACCIA
ACTIVITÉ : VENTE D'OBJETS DE DÉCORATION, MEUBLES.
RCS BASTIA A 481 259 851 - 2005 A 50

POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

S.A.R.L POULLIN M
Société à responsabilité limitée
Au capital de : 1 000 euros
5, rue Faggianelli - 20200 Bastia
RCS BASTIA : 824 060 099

DISSOLUTION DE SOCIETE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 31 décembre 2021, a décidé la dissolution anticipée de la S.A.R.L POULLIN M, au capital de 1 000 euros, et dont le siège social est situé 5, rue Faggianelli à Bastia, à compter du 31 décembre 2021.
M. Charalambos GEORGIOU, né le 18 septembre 1982 à Pafos (Chypre), demeurant 15 Quai de la Marine, 20200 BASTIA a été nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation a été fixé au 15 Quai de la Marine, 20200 BASTIA

Pour avis et mention

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262

A vostra publicità

Pour faire paraître votre encart publicitaire, contactez Ange Giovannini au 06 81 54 73 98 ou par mél : **arritti2@wanadoo.fr**
Vous pouvez aussi nous envoyer un message via notre site internet : **www.arritti.corsica**

AGIR PLUS

FAIRE DES ÉCONOMIES C'EST FACILE... ISOLEZ VOTRE TOIT !

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.

RETROUVEZ TOUTES NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram | 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 1 920 004 234 euros 552 081 317 RCS Paris - Crédit photos : Adobe Stock

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.
Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE